



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasser HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Evelyne CHAMBALOUX, M. Amirouche LAIDI, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Elodie REBER à Mme Isabelle DE CRECY

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Frédéric VOLE à M. Fabrice BULTEAU, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice DE LAVALETTE à M. Amirouche LAIDI

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL

Secrétaire :

M. François PETER

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1, L.133-2, et suivants,

Considérant que les travaux d'urbanisme sur le boulevard Henri Sellier ont conduit au transfert de l'office de Tourisme dans des locaux adaptés à l'accueil des visiteurs et touristes, situé dans un bâtiment municipal sis 28, rue Merlin de Thionville 92150 Suresnes dès le mois de janvier 2025,

Considérant qu'en raison de ce déménagement il est nécessaire de modifier les statuts de l'Office de tourisme de Suresnes,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Louis-Michel BONNE, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 40
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 5
Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1er.- D'approuver la modification de la domiciliation de l'« office de tourisme de Suresnes », à compter de janvier 2025, au sis 28 rue Merlin de Thionville 92150 Suresnes.

Article 2.- D'adopter la modification de l'article 20 des statuts dudit établissement, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3.- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 28 mars 2025

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 28 mars 2025 et publié/affiché le 28 mars 2025 Pour le Maire et par délégation, la responsable de la Gestion des Instances Catherine MAGDELAINE

Catherine MAGDELAINE

Signature numérique de Catherine MAGDELAINE
Date : 2025.03.28 15:26:48 +01'00'



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes